

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — — — — — 30
Faits divers, — — — — — 75.

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

Chronique Politique.

Les matières premières sont votées ou du moins leur principe est adopté par 98 voix de majorité.

Le *Journal des Débats* donne des détails rétrospectifs sur la séance du centre droit qui s'est tenue mercredi soir, sous la présidence de M. le duc de Broglie.

Les incidents qui s'étaient produits pendant l'après-midi à l'Assemblée nationale y ont été l'objet d'un long entretien.

Les uns étaient d'avis de considérer la discussion politique engagée à la fin de la séance de la Chambre comme étant terminée. Ils pensaient qu'on devait s'occuper uniquement de la question des impôts.

D'autres députés soutenaient qu'il était utile, au commencement de la séance d'aujourd'hui jeudi, de venir établir la situation respective de M. le Président de la République et de l'Assemblée nationale.

Mais cette dernière motion a été combattue vivement par plusieurs membres du centre droit, parmi lesquels nous citerons MM. Desjardins, Eugène Tallon et Waddington.

Après une discussion assez animée, on a fini par reconnaître que ce n'était point à propos d'une question d'un intérêt purement économique qu'il fallait incidemment engager la question de politique intérieure.

Avant de se séparer, le centre droit a donné à son bureau la mission d'aviser, suivant les circonstances qui se produiraient dans le cours de la discussion relative à l'impôt sur les matières premières.

Le Français dit qu'il a été convenu dans cette réunion qu'on maintiendrait au point de vue financier, en dégageant la question politique et militaire, le système de la commission du budget qui limite à 435 millions le chiffre des besoins actuels pour établir l'équilibre du budget de 1873.

Avant de quitter Berlin pour prendre un congé qui vient de lui être accordé, M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Ber-

lin, vient d'envoyer un de ses secrétaires à Versailles, chargé de dépêches importantes pour M. le Président de la République.

Lord Enfield a traversé avant-hier Paris, se rendant à Ems avec une mission de son gouvernement pour l'empereur d'Allemagne.

Lord Enfield n'a fait que s'arrêter quelques heures à l'ambassade d'Angleterre et est reparti dans la soirée.

Le conseil d'arrondissement de Lyon a élu pour président le fameux relieur de la rue Grôlée, M. Favier. Le maire de Caluire a été nommé vice-président.

La commission du budget, qui s'est prononcée par 9 voix contre 9 sur l'impôt des domestiques, proposé par M. Duceing, a nommé M. Benoist-d'Azy rapporteur.

On lit dans le Nord :

Nous avons parlé brièvement hier de l'éventualité d'une guerre entre le Brésil et la Confédération argentine. C'est le Paraguay, comme nous l'avons dit, qui forme l'objet du conflit qui a éclaté entre ces deux Etats. Après la chute de Lopez et la conquête du pays dont il avait été le dictateur, les deux puissances alliées essayèrent vainement d'y établir un gouvernement commun. Il s'éleva entre elles les mêmes rivalités qui marquèrent le célèbre *condominium* austro-prussien dans les duchés de l'Elbe. Aux termes du traité d'alliance que le Brésil et la Confédération argentine avaient conclu avant la guerre, l'intégrité du Paraguay devait rester intacte. Mais à peine cet Etat fut-il conquis, que des dissidences se produisirent sur l'interprétation à donner à cette clause. Le Brésil réclama une bande du territoire paraguayen qui, suivant lui, appartenait légalement à l'empire et avait été occupé par Lopez, en violation du droit des gens. De son côté, la Confédération argentine fit valoir d'anciennes prétentions sur le Grand-Chaco, vaste contrée presque déserte, située sur la rive droite du fleuve Paraguay. Le gouvernement provisoire du Paraguay, choisissant

de deux maux le moindre, signa un traité avec le Brésil, auquel il céda le territoire revendiqué par lui, à condition qu'il garantirait pour le reste l'intégrité de la République.

La nouvelle de cet arrangement produisit, comme de juste, une vive émotion à Buenos-Ayres. Le plénipotentiaire argentin fut rappelé de l'Assomption, et des troupes argentes occupèrent le chef-lieu de la province du Grand-Chaco. En même temps les journaux de Rio et de Buenos-Ayres se lancèrent dans une polémique ardente, les premiers accusant le gouvernement de la Confédération d'avoir manqué à sa parole, et vice versa. Des négociations diplomatiques furent entamées, mais elles n'ont produit aucun résultat jusqu'à cette heure. La Confédération refuse de renoncer à ses prétentions, et d'autre part le Brésil est tenu de conserver au Paraguay la province réclamée par le gouvernement de Buenos-Ayres.

Il paraît du reste que le cabinet de Rio a déjà expédié deux vaisseaux cuirassés pour tenir ses engagements vis-à-vis du gouvernement de l'Assomption. Des notes belliqueuses ont été échangées, et le Brésil a déclaré qu'il ne recevrait pas le général Mitre, nouveau plénipotentiaire de la Confédération argentine; il aurait en outre conclu en Europe des marchés pour fournitures de munitions de guerre. Ce qui contribuerait à accroître la gravité de cette guerre, c'est qu'elle ne resterait pas localisée aux deux Etats primitivement engagés. Le Paraguay s'y trouverait fatalement entraîné, ainsi que la Bolivie, qui prétend également avoir des droits sur les contrées revendiquées par le gouvernement argentin. Le conflit menace donc, s'il ne reçoit pas prochainement une solution pacifique, de s'étendre à la plus grande partie du continent sud-américain.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

ATTENTAT CONTRE AMÉDÉE 1^{er}.

Nous recevons de Madrid la dépêche suivante, en date du 19 juillet, quatre heures du matin :

Une tentative d'assassinat contre le roi et la reine d'Espagne a eu lieu vers minuit.

Le roi et la reine rentraient au palais, venant du jardin du Retiro, lorsque cinq hommes, apostés dans la rue de l' Arsenal, ont tiré sur la voiture de Leurs Majestés, qui heureusement n'ont pas été atteints.

Un des assassins a été tué sur-le-champ, et deux autres, dont un blessé, ont été capturés.

La population est fort agitée.

Leurs Majestés, qui ont conservé un calme parfait, ont reçu les ministres, les autorités civiles et militaires, les corporations, et des personnes de toutes classes de la société, qui sont accourues au palais pour donner à Leurs Majestés le témoignage de leur dévouement et de leur adhésion.

Le roi partira demain pour Santander.

RUSSIE.

La *Voix* annonce l'apparition du choléra à Saint-Petersbourg. Au dire de cette feuille, l'autopsie de deux cadavres à l'hôpital Obonkhof a fourni des preuves indubitables d'une mort causée par cette maladie. Le journal que nous citons recommande aux habitants de la capitale de prendre toutes les mesures hygiéniques nécessaires.

A Moscou, l'explosion du choléra est constatée par des bulletins officiels que publient toutes les feuilles de cette ville. Du 1^{er} au 16 juin il y a soixante-treize cas de maladie. La moyenne des cas nouveaux est de moins de cinq par jour. Le 17 juin il y a eu vingt cas nouveaux. Le nombre des décès dépasse plus de huit fois celui des guérisons.

Informations militaires.

C'est décidément le dimanche 28 juillet que doit avoir lieu, sur le terrain de Bagatelle, la grande revue des troupes de l'armée de Paris.

Cette revue sera passée par le Président de la République.

Le ministre de la marine vient de décider que les régiments d'infanterie de marine seraient portés à six au lieu de quatre.

Le recrutement en deviendra d'autant plus

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE IV.

KRAPOULOF.

(Suite.)

Le Juif fit une piteuse grimace.

— Nous nous entendrons, murmura-t-il d'une voix suppliante.

— Non, non ! c'est à présent qu'il s'agit de s'entendre, je te connais trop pour me fier à toi...

— Oh ! seigneur, pouvez-vous parler ainsi ! vous mon bienfaiteur, vous à qui...

— Il ne s'agit pas de cela, le prix ?

— Je m'en rapporte à la générosité....

— Alors bonsoir, et qu'il n'en soit plus question, dit Wladimir en prenant le bras de César.

— Seigneur, ayez pitié de moi ! gémit Abraham en se jetant à genoux et en baisant les pans de la polonaise du propriétaire, décidez vous-même, moi je n'ai rien à vous refuser ; je travaillerai pour rien si vous l'exigez.

— Voyons, combien estime-tu ce costume ?

Poussé dans ses derniers retranchements, le Juif calcula sur ses doigts crochus, compta, supputa et finit en pleurant sur la violence qu'on lui faisait par demander quatre fois la valeur de la commande.

— Ce seigneur te donnera outre son costume cinquante-cinq roubles en argent (220 francs), dit Kirposky, réduisant de près des deux tiers le prix demandé par Abraham.

Celui-ci se traîna sur ses genoux, pleura, se lamenta, fit même mine de s'arracher les cheveux de désespoir, et finit enfin par con-

sentir à faire pour soixante roubles le costume demandé sur lequel il gagnait plus que moitié. Trente roubles d'un seul coup ! c'était une bonne journée, mais il n'en continua pas moins ses lamentations comme si ce marché l'eût ruiné complètement.

— Demain, à trois heures, je serai chez toi, dit César, où demeures-tu ?

— Dans le faubourg de Praga, rue de Litovsky, maison Mirolarsky ; oh ! seigneur, votre générosité devrait bien ajouter cinq roubles, ce serait une bien grande charité pour un père de famille.

— Qui n'a qu'un fils de dix-huit ans, solide gaillard, qui est plus riche que moi, répondit Wladimir en s'éloignant.

— Voulez-vous venir essayer une carabine, Marpha ? demanda Chusco ; votre cousin a eu l'aimable attention de m'en apporter une.

— J'irai vous rejoindre dans un instant, dit-elle ; donnez-moi seulement le temps d'examiner des aiguilles, chacun ses armes dans ce monde.

— Des aiguilles, votre seigneurie, j'ai

justement ce qu'il vous faut, se hâta de répondre Abraham, acier d'Angleterre, incassable et s'enfilant d'elles-mêmes, mais voyez auparavant ces ciseaux de Birmingham, ces savons de toilette, un velours, votre seigneurie, un velours, et quel parfum ! c'est odorant comme l'encensoir d'Aaron, et pour rien, moins que rien. J'ai aussi des velours, des bijoux, des rubans de Lyon, et pour ce bel enfant, ajouta-t-il en fouillant ses poches, j'ai des jouets, des dentelles, des pastilles de chocolat, des flanelles de santé souples comme l'air, de la poudre d'iris pour prévenir les gerçures, sentez-moi ce paquet. Ça vient de Florence, et sans la révolution le grand duc l'aurait acheté, c'est une fameuse occasion.

— Quelles sangsues que ces Juifs ! dit César en s'éloignant.

— Une vraie plaie d'Égypte pour la Pologne, répondit Chusco, ce sont presque tous des usuriers abominables, le peuple les hait, les méprise, les maltraite et ne sait pas s'en passer. Un père ne saurait pas plus marier sa fille, qu'une femme vendre une

facile que la nouvelle loi militaire sera probablement appliquée dans nos colonies.

Le général Tripart vient d'être désigné pour continuer l'inspection que passait le général Brahaut, mort à Compiègne à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le général Tripart commandait à Sedan le régiment de lanciers et de cuirassiers qui chargèrent à deux reprises différentes les troupes bavaroises.

C'est un brave soldat dans toute l'acception du terme.

On lit dans la *Gironde* :

C'est avec douleur que nous constatons que des outrages par paroles se renouvellent sans cesse contre les officiers. Avant-hier encore, un misérable insultait grossièrement le colonel des dragons.

Voici le tableau officiel de répartition des troupes allemandes dans les départements encore occupés, tel qu'il vient d'être arrêté entre le quartier-général et M. de Saint-Valier, commissaire extraordinaire du gouvernement français.

ARDENNES.	
(Officiers compris.)	
Rocroy, un bataillon infanterie,	600
Mézières, état-major, artillerie, génie, services administratifs du département, un escadron,	400
Sedan, un bataillon infanterie,	600
Rethel, 2 escadrons,	400
Vouziers, 3 batteries d'artillerie,	400
Charleville, un bataillon,	600
Total,	3,000
MEUSE.	
(Officiers compris.)	
Montmédy, 4 bataillon, 2 batteries d'artillerie,	800
Verdun, 4 bataillon, état-major, génie, artillerie, services administratifs du département, 4 escadron,	4,000
Bar-le-Duc, 4 bataillon d'infanterie, 2 batteries artillerie,	900
Commercy, 4 bataillon, 4 escadron,	800
Total,	5,500
VOSGES.	
(Officiers compris.)	
Neufchâteau, un bataillon infanterie,	600
Mirecourt, un bataillon infanterie, deux escadrons,	4,000
Epinal, quartier-général, génie, artillerie, télégraphes, postes, services administratifs de l'armée d'occupation, un régiment infanterie,	3,000
Remiremont, un bataillon infanterie,	600
Saint-Dié, deux batteries artillerie,	300
Total,	5,500

Les troupes seront bivouaquées dans tout le département de Meurthe-et-Moselle, où s'exécuteront les grandes manœuvres d'automne, et on se reportera pour leur administration, comme pour celle de toutes les troupes de l'armée d'occupation, à l'article 42 de la convention de Ferrières. Les troupes ne devront pas séjourner plus de quinze jours au même endroit, tant au bivouac que dans les camps baraqués.

Les distributions devront être faites en bois et paille de couchage pour cette période de temps, et une seule fois pour chaque corps. Prière de donner des ordres en conséquence.

Toutes les dispositions devront être prises pour assurer l'exécution des conventions ci-dessus pour le 15 août, au plus tard. Ordre du ministre aux intendants militaires des 4^e, 5^e et 7^e divisions.

Nouvelles diverses.

L'arrêt du conseil de guerre de Lyon est rendu. Il déclare Cremer et de Serres coupables d'homicide par imprudence, et les condamne chacun à un mois de prison et aux dépens.

Le chiffre de la dette actuelle de la France, quelque énorme qu'il soit, n'atteint pas cependant le montant de la dette que l'Angleterre a supportée à une autre époque.

On remarquait dernièrement, à ce propos, que la dette de l'Angleterre provient presque exclusivement des guerres que cette puissance a entretenues avec la France.

Voici ce que ces guerres ont coûté à nos voisins depuis la dernière période du règne de Louis XIV :

Guerre terminée en 1697,	537,000,000
Guerre commencée en 1702,	4,075,000,000
Guerre commencée en 1739,	4,200,000,000
Guerre commencée en 1756,	2,775,000,000
Guerre d'Amérique, en 1775,	3,475,000,000
Guerres de 1793 à 1815,	27,500,000,000

Ce dernier chiffre était à peu près celui de la dette publique de l'Angleterre au commencement de la Restauration.

Outre ces sommes colossales, ces guerres ont coûté à l'Angleterre l'existence de plus de douze cent mille hommes!

Sur la foi d'un journal anglais, nous avons parlé d'une *garden party* qui aurait eu lieu à Cambden-House, résidence de Napoléon III.

Notre confrère de Londres avait été trompé par un de ses reporters. Il paraît que cela arrive aussi bien sur les bords de la Tamise que sur ceux de la Seine; et nous, à notre tour, nous avons été trompé par le journal anglais.

La vérité est qu'il n'y a pas eu la moindre fête à Cambden-House, et que celle qui a

pu tromper notre confrère a été donnée par lord Backhurst, à son château de Knole, non loin de Chislehurst.

L'Empereur et l'Impératrice, invités à cette réunion, ne voulant pas sortir de la retraite dans laquelle ils vivent, ont décliné cette invitation.

Leur jeune fils seul s'y est rendu et a passé deux heures de la journée chez lord Backhurst, accompagné par le comte Clary, par M. Fillon, son précepteur, et par le jeune Conneau.

La grève des ouvriers lithographes de Bordeaux est à peine terminée, qu'une grève d'ouvriers maçons vient de se déclarer dans cette ville.

La *Décentralisation* annonce que la ville de Lyon est menacée d'une grève des ouvriers tailleurs de pierre.

Le baron Riedel, aide-de-camp général du czar avec lequel il avait été élevé, vient de se brûler la cervelle au camp de Krasno-Selo. Ce suicide, dont on ne connaît pas les causes, a vivement affecté le czar.

UNE BONNE ACTION.

Dans une séance privée, l'Académie française a pris une détermination qui l'honore et que nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs. Ayant reçu d'un généreux citoyen des Etats-Unis la somme de 4,000 fr. pour être attribuée, comme prix Montyon, à l'acte de dévouement le plus remarquable qui ait signalé la période du siège de Paris, l'embarras du docte corps était grand entre tous les faits, heureusement très-nombreux et très-beaux, qui lui étaient journellement dénoncés.

Un membre de l'Académie française, M. Marmier, a eu l'heureuse idée de proposer comme lauréat, non plus un homme, mais une corporation, et il a rappelé les courageux services rendus pendant le siège par les frères de la doctrine chrétienne. A l'unanimité le prix a été alloué à l'institut des frères, et M. le duc de Noailles a été désigné pour faire le rapport.

Au moment où la haine stupide des prétendus amis de l'enseignement populaire se déchaine depuis Paris jusqu'au moindre village contre les admirables instituteurs du peuple, il est utile de montrer ce que l'on pense d'eux et de leurs persécuteurs dans l'aréopage de la France lettrée et savante.

(France nouvelle.)

On lit dans le *Toulonnais* :

« Un capitaine du 107^e de ligne, ayant sa femme au bras, se promenait tranquillement ces jours derniers dans la rue Larmadieu, lorsqu'il entendit une voix crier derrière lui : « Encore un lâche ! encore un capitulaire ! » L'officier, retenu d'ailleurs par sa femme, ne répondit pas d'abord à ces injures, qui continuèrent pendant une durée de dix minutes environ. Mais une outrageante et grossière épithète ayant été directement

— Vous vous levez tous les matins à cinq heures !

— L'été à quatre heures et demie, mon cousin, et l'hiver à six. Je ne suis pas parisienne, moi, reprit-elle, en jetant un regard tant soit peu moqueur sur le costume de son cousin. Magnus, fais avancer les chevaux.

— C'est pour la dernière fois que vous me voyez ainsi accoutré, ma cousine, et en récompense de ma résolution permettez-moi, dit César en avançant la main pour recevoir le pied de la jeune fille, de vous servir d'écurier.

— Merci, fit-elle en riant, je suis trop polonaise pour avoir besoin de votre secours.

Et plongeant une de ses mains dans la crinière de Strella, de l'autre s'appuyant sur le pommeau, elle s'enleva d'un seul élan.

— Bravo ! s'écria César se mettant en selle à son tour, une écurière de cirque ne ferait pas mieux.

— Eh ! eh ! mon cousin, pour quelqu'un qui prétend ne pas avoir l'habitude de l'équi-

adressée à sa compagne, il perdit patience et se dirigea vers l'ouvrier, qui prit aussitôt une attitude menaçante.

« Ne voulant pas se commettre dans une lutte à coups de poing, il dégaina et frappa l'insulteur de deux coups de plat de sabre, qui ne lui firent pas grand mal. La garde, accourue sur ces entrefaites, conduisit au violon notre homme, qui va être l'objet de poursuites judiciaires. »

On lit dans la *Patrie* :

Nous avons cru que les autorités de Brest couperaient court aux velléités des briseurs de vitres et des émeutiers qui excitaient la population contre les Pères Jésuites, au moyen de l'odieuse calomnie dont nous avons parlé, et pour laquelle ils n'ont pu s'appuyer que sur le témoignage d'un seul individu. Il n'en est rien. Ce matin encore, le *Siccle* publie le texte d'une pétition « si gnée, dit-il, par un grand nombre d'habitants », et qui continue à se couvrir de nombreuses signatures. Cette pétition, adressée au maire et aux membres du conseil municipal de Brest, aurait pour but d'obtenir l'expulsion des Pères « à la suite » de l'agitation causée par la scandaleuse conduite d'un jésuite.

Qu'il se trouve encore des journaux qui exploitent cette sottise fable, cela n'a rien d'étonnant. On se souvient de l'impudence et de l'acharnement avec lesquels les feuilles de la Commune essayaient d'ameuter les badauds contre les prêtres de Sanit-Laurent et les sœurs du couvent de Picpus à propos de crimes et de sévices imaginaires. Les braillards de Brest et les journaux qui s'en font l'écho ne sont, au surplus, que de piètres plagiaires.

Ce qui nous étonne le plus, c'est que l'on n'ait pas encore fait justice de ces ignobles menées. Et s'il est vrai, ainsi qu'on le prétend, que les autorités de Brest n'ont pas déployé en cette occasion assez d'énergie, nous engageons vivement les victimes d'une aussi basse calomnie à prendre un rôle actif et à poursuivre vigoureusement les calomnieurs devant les tribunaux. Il faut que les misérables qui en sont les auteurs soient démasqués et frappés par la loi.

Le 10 juillet a eu lieu, à Héricourt (Haute-Saône), l'inauguration d'un monument élevé, dans le cimetière de la ville, à la mémoire des soldats de l'armée de l'Est tombés sur le champ de bataille les 15, 16 et 17 janvier 1874.

Nous avons annoncé à cette place, il y a quelques jours, qu'un pari avait été fait entre MM. de Grandjean et le baron de Grosieux, de se rendre à Lyon en six jours.

Le pari offrait cette singularité que l'un des parieurs, M. de Grandjean, ferait la route à pied, tandis que son adversaire, le baron de Grosieux, ferait le même trajet sur un vélocipède.

M. Grandjean, qui a gagné le pari, vient d'en offrir le gain (50 louis) à la souscription patriotique.

poule au marché sans l'intermédiaire d'un de ces juifs déguenillés. Thadéa et Marpha n'ignoraient pas qu'elles vont être volées comme dans un bois; n'importe, elles vont lui acheter toutes sortes de choses, et vous-même, qui n'êtes ici que depuis un jour, vous voilà pris.

— Le fait est que je ne m'attendais pas à faire marché avec lui. Enfin j'ai pour excuse mon inexpérience, mais vous ?

— Nous, mon cher, nous en avons une aussi, ou plutôt deux : la première c'est l'habitude, la seconde c'est le besoin.

CHAPITRE V.

LES BATOCHES.

Le surlendemain de la visite de Krapoulof était à la fois le terme de rigueur du délai accordé à César pour faire sa déclaration, et le jour fixé par sa cousine pour leur excursion à Varsovie.

Le jeune homme n'avait pas encore quitté sa chambre quand deux coups furent discrè-

tament frappés à sa porte, six heures venaient de sonner.

— Qui est là ? demanda le Parisien.

— Maître, les chevaux sont prêts, répondit Magnus.

— M^{lle} Marpha est-elle levée ?

— Oui, maître, elle attend.

César donna rapidement un dernier coup d'œil à sa toilette et descendit.

Sur la dernière marche du perron, Marpha lisait tout en caressant la fine tête que Nip allongeait sur les genoux de sa maîtresse.

— Pardon, ma cousine, je suis vraiment désolé de vous avoir fait attendre.

— Vous n'êtes pas en retard, répondit-elle en lui tendant la main, l'heure vient à peine de sonner, Magnus seul pourrait être aussi exact.

— A vous dire vrai, je ne pensais pas vous trouver déjà levée, Marpha.

— Oh ! fit-elle, je suis une campagnarde habituée à aller chaque jour à la première messe au village, il y plus d'un quart d'heure que j'en suis de retour.

tation, vous me paraissez bien habile. Allons, je vois que nous pouvons être tranquilles l'un pour l'autre.

— Et si vous voulez que je le sois pour vous, promettez-moi de ne pas faire d'imprudences à Varsovie, interrompit Kirposky en s'avançant sur la terrasse.

— Je vous promets d'être bien sage, père, répondit Marpha.

— Sérieusement, ma fille, je t'en prie, veille sur tes paroles, et toi aussi César, ce serait peu agréable d'aller terminer en prison votre première visite, sois surtout poli avec les inspecteurs, quelque grossiers qu'ils puissent être.

— Je suis décidé à être poli envers Krapoulof en personne, fit le jeune homme.

— Envers qui que ce soit, je te le recommande et je t'en prie, insista Wladimir. Adieu, mes enfants, que le Seigneur vous conduise.

(La suite au prochain numéro.)

M. le préfet de police vient d'ordonner que des poursuites soient immédiatement exercées contre toutes les somnambules de Paris non munies d'autorisation.

Il paraît que le nombre de ces somnambules, qui croît d'une façon sérieuse, dépasse aujourd'hui huit cents.

Dans son numéro d'avant-hier, la *Liberté* fait voyager en Amérique La Cécilia, l'ex-général de la Commune, et lui fait chanter l'opéra sur un théâtre de la Nouvelle-Orléans.

Notre confrère donne là une nouvelle erronée; nous pouvons assurer, dit le *Courrier de France*, que La Cécilia est à Londres, où, sous un nom d'emprunt, il donne dans un collège des leçons de français et de langues orientales aux appointements de 3,750 francs par an.

Pour prouver à quel point nous sommes bien informés, nous ajouterons que M^{me} La Cécilia va bientôt mettre au monde un enfant, lequel sera *Vindex*, si c'est un garçon. Voilà donc ce pauvre enfant sacré communal, même avant sa naissance.

M. Jules Simon vient de décider que l'uniforme serait obligatoire pour les externes des lycées.

Les jésuites de la rue des Postes ont présenté cette année 117 élèves aux examens de l'école de Saint-Cyr, sur lesquels 102 ont été déclarés admissibles.

Il y a beaucoup d'institutions laïques qui enverraient un pareil résultat.

LE MARIAGE DE L'EMPEREUR DE CHINE.

Les impératrices Tsz-An et Tsz-Hsi ont publié un édit fixant le mariage du jeune empereur de Chine au 16 octobre prochain. Les astrologues ont été consultés. Ceux-ci ont interrogé les étoiles.

Bref, le fils du Céleste-Empire pourra, sous l'œil favorable du ciel, se fiancer, *Nat-sai*, le 16 août, offrir des présents, *Nat-tcheng*, le 19 septembre, et allumer le flambeau de l'hymen le 16 octobre 1872. Depuis plus de deux ans, en mères ou parentes prévoyantes, Tsz-An et Tsz-Hsi entassent des trésors merveilleux pour ce jour ineffable.

La seule province de Tche-Kiang a contribué à la corbeille de noces pour 2,350 pièces de soieries, 250 kilos de soie et de velours brodé, 4,890 pièces de coton fin, 48,000 pièces de brocart, 2,000 articles de parures en soie, 200 pièces de soie verte unie pour la garde et la maison de l'impératrice, 8,000 robes de soie, 800 pièces de soie verte unie comme réserve pour la garde du corps de l'empereur, 5,000 robes et 500 pièces de soie verte unie pour les porteurs de palanquins et l'escorte du couple impérial.

L'infortuné gouverneur du Tch-Kiang ne sait comment payer toutes ces magnificences, et il est, dit-on, sur le point d'écrire à Tsz-An, et à Tsz-Hsi: « Madame, nous avons fait ce que nous devons pour honorer Votre Majesté, mais nous devons ce que nous avons fait. »

Le Fils du Ciel épouse la fille du professeur Tchong-Tchi et de l'héritière du prince Tcheng, qui dut se suicider par ordre supérieur en 1864, après le coup d'Etat qui porta le prince Kong au pouvoir.

Tcheng obtint la faveur de se stranguler avec un lacet de soie. Les trois favorites désignées — le Fils du Ciel a quatre compagnes — sont filles: l'une du général Saishangah, l'autre d'un clerc du conseil des châtiments, la troisième d'un préfet de campagne.

Le mariage de l'empereur sera le signal de son émancipation et de l'expiration des pouvoirs du prince Kong, qui fut revêtu de la régence après la déposition des mandarins Sushun, Tsaiyenen et Tuan-Hua, usurpateurs des affaires à la mort de l'empereur au palais de chasse de Jehol, le 22 août 1864; il résultera peut-être de ce nouveau règne un changement de politique dans le Céleste-Empire.

Les journaux des Etats-Unis continuent à enregistrer les triomphes de nos compatriotes les musiciens de la garde de Paris et de leur chef, M. Paulus. Partout ils sont acclamés. Le 25 juin, ils ont joué dans un concert, à Boston; le lendemain, dans la même ville, ils prenaient part à un autre concert; on les a applaudis avec enthousiasme.

Quelques gentlemen ont essayé d'amener un rapprochement amical entre M. Paulus et M. Saro, chef du corps de musique allemand. M. Saro a répondu: « Je n'ai d'éloignement pour aucun Français; je respecte M. Paulus comme artiste et comme gentleman, et je serais heureux d'avoir des relations amicales avec lui. »

M. Paulus a été plus sévère. Il a répondu: « Je me trouverais volontiers avec M. Saro et j'aurais avec lui des relations amicales, si nous étions tous deux dans la vie civile. Mais tant que nous porterons lui l'uniforme prussien, moi l'uniforme français, nous ne pouvons nous serrer la main. »

Les musiques militaires qui prennent part au jubilé de Boston sont libéralement traitées. Tous les frais de voyage, toutes les dépenses sont payées. En outre, il est alloué à chaque homme une indemnité de 5 dollars en or par jour (26 fr. 50 c.) depuis la date de leur départ jusqu'à celle de leur retour.

Un Anglais et sa femme, qui ne savaient pas un mot d'allemand, mais qui s'exprimaient assez convenablement en français, résolurent de visiter les capitales de la Prusse et de la Saxe.

A Berlin, on leur avait recommandé un hôtel où ils se rendaient en fiacre, quand tout-à-coup la dame aperçut un édifice imposant, sur lequel étaient inscrits en grandes lettres les mots: « Hôtel Radziwil. » Elle s'écria immédiatement:

— Voilà un bel hôtel et une situation magnifique!

— Si nous y allions? fit le mari.

— Très-volontiers.

Aussitôt dit, aussitôt fait; le cocher dut s'arrêter; plusieurs personnes se trouvaient aux approches de l'hôtel, mais nulle d'entre elles ne parlait anglais ou français; toutefois on leur fit comprendre par gestes qu'il fallait transporter le bagage à l'intérieur, et on conduisit le couple voyageur très-cérémonieusement dans un appartement.

La dame demanda par signes une chambre à coucher; on l'y introduisit, et au retour elle dit à son mari:

— Jamais je n'ai vu un hôtel aussi admirablement meublé! Montez voir la chambre et le cabinet de toilette!

Après avoir changé de toilette, nos Anglais soupèrent et annoncèrent au domestique qu'ils dineraient à cinq heures.

Ils allèrent se promener, et, à leur retour, un monsieur à l'air distingué entra dans leur salon, salua, et leur dit quelques mots en allemand qu'ils ne comprirent pas.

L'Anglais, trouvant que l'individu était un peu familier, répondit négligemment en anglais: « Good morning; how do you do? » Et l'étranger se retira.

Un dîner délicieux leur fut servi, le café, etc. Quand les domestiques se furent retirés: « Ma chère, dit le mari à sa femme, tout ceci est excellent; l'hôtel est évidemment de première classe; mais ça doit être cher, et, par mesure de prudence, il vaudrait mieux demander l'addition demain matin. »

Toutefois, le mari négligea de le faire, et deux jours se passèrent de la même manière. Enfin la note fut exigée le troisième jour par l'Anglais, mais on ne l'apporta pas.

« Tout ceci, fit le mari, commence, ma chère, à exciter ma défiance; certes, on ne peut être mieux que dans cet hôtel; mais je suis persuadé que la note sera effrayante. »

En ce moment, le personnage à l'air distingué qui avait paru lors de leur arrivée entra, et le dialogue suivant eut lieu en français:

L'étranger. — Je suis le prince Radziwil. L'Anglais se levant et prenant un siège. — A quoi puis-je attribuer l'honneur de cette visite?

Le prince. — Vous avez évidemment pris cette maison pour un hôtel public?

— Mais sans doute.

Le prince. — Eh bien! c'est ma demeure particulière, mon hôtel.

L'Anglais fut tellement atterré qu'il ne put trouver une réponse et ne put expliquer l'erreur de sa femme, laquelle dans la plus grande consternation, se mit à dire en anglais au prince que le mot « hôtel » écrit sur la façade avait causé leur erreur.

Le prince, qui voyait leur confusion, exprima poliment sa satisfaction d'avoir pu donner l'hospitalité à des Anglais et les pria de rester encore quelques jours afin qu'il pût jouir de leur société.

On comprend que l'invitation fut poliment refusée; l'Anglais réussit à faire accepter aux

domestiques une belle gratification, et le prince insista pour les faire conduire à l'hôtel dans sa voiture.

On sait que le prince Radziwil est ambassadeur de Russie à Berlin.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

La souscription pour l'emprunt de 3 milliards sera ouverte les dimanche 28 et lundi 29 juillet 1872.

Nous donnerons demain le décret du Président et l'arrêté ministériel.

EMPRUNT DÉPARTEMENTAL.

Voici le texte du projet de loi voté, le 17 juillet, par l'Assemblée nationale:

« Art. 1^{er}. — Le département de Maine-et-Loire est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, dans sa session de 1871, à emprunter, au lieu et place des communes, à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, une somme de 1 million, qui sera affectée aux travaux des chemins ordinaires.

» La réalisation de l'emprunt soit en totalité, soit par fractions successives, ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

» Cette décision ne pourra être prise que sur la production d'un état faisant connaître:

» 1^o Les noms des communes auxquelles le département a entendu se substituer;

» 2^o La somme pour laquelle il se substitue à chacune d'elles, dans le montant de l'emprunt;

» 3^o La situation financière des communes.

» Art. 2. — Les fonds nécessaires à l'amortissement de l'emprunt autorisé par l'article 1^{er} seront prélevés sur le produit des centimes extraordinaires dont le maximum sera fixé chaque année par la loi de finances en exécution de la loi du 10 août 1871. »

Les électeurs du canton de Montrevault sont convoqués pour le dimanche 4 août prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général en remplacement de M. le vicomte d'Armaille.

Avant-hier sont passés à la gare de Poitiers vingt-quatre réfugiés espagnols, dirigés sur Angers, leur lieu d'internement.

La distribution des prix du Petit-Séminaire Montgazon aura lieu le mardi 30 juillet, à onze heures.

M^{sr} l'évêque présidera et prononcera un discours.

Le tribunal civil de Tours a rendu son jugement dans l'affaire entre M. Gilles Paillard, traiteur, et la ville de Tours.

M. Gilles Paillard se portant créancier de l'administration municipale d'une somme de 28,328 fr. 45 c. pour service des tables du prince Frédéric-Charles et du général en chef, en février et mars 1871, l'avait fait assigner en paiement de cette somme lui restant due, indépendamment de celle de 6,000 francs que précédemment il reconnaissait avoir reçue comme à-compte.

La Ville a été condamnée à payer à M. Gilles Paillard, avec intérêts, la somme de 14,648 fr. 30 c. formant avec celle de 6,000 fr., qu'il reconnaît avoir reçue antérieurement, la somme de 20,648 fr. 30 c., chiffre auquel a été fixée la dette.

Le premier coup de pioche pour la ligne du chemin de fer des Sables-d'Olonne à Tours, a été donné, au lieu de la Chabotterie, le 8 du présent mois.

Quant au chemin de fer de Poitiers à Saumur: de lui, pas de nouvelles.

Le conseil municipal des Sables-d'Olonne a voté un million pour l'établissement d'une école d'artillerie.

Le général Montaudon, président de la commission d'examen de l'école de Saint-Cyr doit commencer immédiatement son

inspection. Il se rendra ensuite avec son aide-de-camp au Prytanée militaire de La Flèche.

L'inspection de ce dernier établissement doit commencer le 5 août et se terminer au bout de quelques jours pour la distribution des prix que le général a, dit-on, l'intention de présider.

Le *Journal d'Ille-et-Vilaine* nous arrivait hier encadré de noir. M. Delaunay, son rédacteur en chef depuis dix ans, vient de mourir.

M. Delaunay était dans la force de l'âge. Une affection de poitrine l'avait depuis un mois contraint d'aller prendre quelque repos au Mont-Dore. Se sentant mourir, il eut le pieux désir de revenir au milieu des siens, dans sa chère Bretagne. C'est dans le trajet même — détail horrible, — dans un wagon de chemin de fer, que M. Delaunay expira entre les bras de sa mère.

Voici en quels termes le commissaire spécial de la Compagnie du chemin de fer annonçait ce triste événement au préfet d'Ille-et-Vilaine:

« Rennes, le 17 juillet 1872.

» Monsieur le préfet, j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'à l'arrivée du train 9 venant du Mans, M. Delaunay, rédacteur du *Journal d'Ille-et-Vilaine*, venant de Tours avec sa mère, a été trouvé mort.

» Le décès avait eu lieu vers 7 h. 1/2, entre Servon et Noyal.

» M. Massabiau, vicaire-général, se trouvait dans le train; arrivé aux cris de la mère, ne craignant pas, le train en marche, de quitter son compartiment, il était venu courageusement lui porter les secours de la religion. »

Les époux C..., demeurant au vieux Marseille, à Pouancé (Maine-et-Loire), après de copieuses libations de part et d'autre, songèrent à regagner leur domicile. Il était temps, du reste; à dix heures du soir la police veut qu'on ferme les cabarets, au grand désespoir des retardataires.

Trott-trottant, la femme C... arrive la première au logis, laissant derrière elle son époux occupé à tenir longue conversation aux arbres et détours de la rue.

L'époux retardataire arrive enfin à sa porte, frappe et... pas de réponse. L'épouse prudente avait soigneusement fermé la porte, et s'était mise tranquillement au lit sans plus s'occuper du pauvre chéri.

Coucher dehors n'était pas précisément l'affaire de C...; il prend une échelle, monte et atteint la fenêtre de sa chambre. D'un coup de poing il fait voler la vitre en morceaux et se dispose à ouvrir la croisée, mais sa valeureuse moitié, brusquement interrompue dans son sommeil, s'élançant à la fenêtre, et d'un bras vigoureux précipite l'envahisseur sur le pavé.

Heureusement Bacchus protège ceux qui ont fait vœu d'être siens. C... en fut quitte pour quelques contusions sans importance.

On espère, à Pouancé, que la leçon profitera néanmoins, et que le couple C... fêtera un peu moins dame bouteille.

(*Journal de Maine-et-Loire.*)

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis à ses concitoyens, que tout abandon de profession et tout changement de demeure ayant eu lieu ou devant avoir lieu dans le cours de l'année 1872, doivent être déclarés avant le 10 août à la mairie (bureau des contributions), si les intéressés veulent éviter des doubles emplois, et par suite l'embaras de formalités pour arriver à un dégrèvement.

Mairie de Saumur, le 22 juillet 1872.

Le Maire, R. BODIN.

Dernières Nouvelles.

M. Martel a déposé le projet de loi relatif aux vacances de l'Assemblée:

Art. 1^{er}. L'Assemblée se proroge à partir du 4 août 1872 jusqu'au 15 novembre suivant.

Art. 2. Une commission de 25 membres élus au scrutin secret sera nommée pour remplir les obligations mentionnées par la Constitution de 1848.

Art. 3. Les pouvoirs du bureau seront prorogés jusqu'à la rentrée de l'Assemblée.

Le Times annonce, d'après des nouvelles de Paris, que la souscription pour l'emprunt sera ouverte, à Londres, le 29 juillet seulement, auprès de la commission financière, chez MM. Baring et Rothschild.

Il est grandement question d'établir à Versailles un service spécial de police à la Présidence de la République.

M. Collet serait, dit-on, nommé à la direction de ce service tout de confiance.

Ce projet aurait, paraît-il, jeté un certain froid entre M. Thiers et M. Léon Renault.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

LE THÉÂTRE NATIONAL DE L'ODÉON
En tournée de vacances.

Mardi, 23 juillet 1872,

Une seule représentation donnée par M. NOËL MARTIN, premier comique du théâtre national de l'Odéon, M^{me} LAURENCE GRIVOT, premier sujet du théâtre du Vaudeville, et MM. ROGER cadet, RICHARD, MERGY, GRIVOT, du théâtre national de l'Odéon.

Le Barbier de Séville, comédie en 4 actes, de Beaumarchais.

Le Docteur Mirobotan ou Crispin médecin, bouffonnerie classique en 1 acte, de Hauteroche.

Prix des places ordinaires.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} Thuau.

La Caisse de l'Ordre Financier, 8, rue Neuve-Saint-Augustin, à Paris, reçoit dès à présent, sans

frais, les versements pour la souscription à l'EMPRUNT NATIONAL DE 3 MILLIARDS.

Les titres et coupons sont reçus comme espèces et doivent être expédiés par lettres chargées. — RENSEIGNEMENTS GRATUITS.

Messieurs Paul Klotz et C^{ie}, Banquiers, 11, rue de Châteaudun, à Paris, ont l'honneur d'informer leurs clients et le public qu'à partir de ce jour ils reçoivent les versements pour la SOUSCRIPTION AU NOUVEL EMPRUNT DE TROIS MILLIARDS. — Les fonds doivent être adressés par lettres chargées.

LE CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

— Tout malade trouve, dans la douce Revalésière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc. etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalésière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

Marché de Saumur du 20 juillet.

Froment (l'h.), 7 k. 20	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité, 74	— luzerne	50	—
Seigle 75	Foin (h. bar.)	780	40
Orge 65	Luzerne —	780	37
Avoine h. bar. 50	Paille —	780	35
Fèves 75	Amandes	50	—
Pois blancs 80	— cassées	50	—
— rouges 80	Cire jaune	50	180
Graine de lin 70	Chanvre tillé		
Colza 65	(52 k. 500) — à		
Chenevis 50	Chanvre broyé		
Huile de noix 50 k.	Blanc		
— chenevis 50	Demi-couleur		
— de lin 50	Brun		

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	108 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 95
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 ^{re} id.	55 à 60
Id.	2 ^e id.	46 à 52
Saint-Léger et environs 1871.	1 ^{re} id.	52 à 58
Id.	2 ^e id.	44 à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 ^{re} id.	46 à 50
Id.	2 ^e id.	42 à 45
La Vienne, 1871.	1 ^{re} id.	95 à 40

ROUGE (2 hect. 20).

Souzay et environs 1871.	1 ^{re} qualité	75 à 85
Champigny, 1871.	1 ^{re} id.	120 à 140
Id.	2 ^e id.	75 à 90
Varrains, 1871.	1 ^{re} id.	75 à 90
Varrains, 1871.	2 ^e id.	75 à 90
Bourgueil, 1871.	1 ^{re} qualité	85 à 110
Id.	2 ^e id.	75 à 90
Restigné 1871.	1 ^{re} id.	75 à 85
Chinon, 1871.	1 ^{re} id.	70 à 80
Id.	2 ^e id.	75 à 85

LA HAYE-DESCARTES. — Marché du 16 juillet.

Farines, les 100 kil., 45 fr.
Froment, l'hect., 20 fr. » — Seigle, 10 « —
Orge, 8 « — Avoine, 5 50.
Pommes de terre, » fr. — Haricots de Soissons, 42 fr. — Haricots rouges, 40 fr.
Foin, les 100 kil., 7 fr. — Sainfoin, 5 « — Luzerne, 5 fr.
Bois à brûler, le stère, 12 fr. — Fagots, le cent, 120 fr.
Bœuf, le kil., 1 50. — Veau, 1 60. — Mouton, 1 80. — Porc, 1 70.
Œufs, la douzaine, 70 c.
Poulets, la paire, 3 50.
Beurre, le kil., 2 10.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	54 10	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	865	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	360	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	75 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	381 25	»	7 50
6 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	407 50	»	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	476 25	3 75	»
5 % Emprunt	84 45	»	15	Crédit foncier d'Autriche	885	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	410	15	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	203	»	»	Est, jouissance nov.	506 25	1 25	»	Orléans	278	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	385	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	835	»	5	Paris-Lyon-Méditerranée.	273 50	»	»
— 1865, 4 %	440	1 25	»	Midi, jouissance juillet.	570	»	»	Est	271 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	270	»	»	Nord, jouissance juillet.	950	»	8 75	Nord	287	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	241	»	1 50	Orléans, jouissance octobre.	820	»	10	Ouest	274 50	»	»
libéré	242	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	508 75	3 75	»	Midi	272 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3700	»	31	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	675	»	»	Deux-Charentes	265	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	662 50	5	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	82	1	»	Vendée	250	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	475	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	440	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	omnibus.
9 — 02 — — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — — express.	
7 — 27 — — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — omnibus.	
9 — 50 — — — express.	
12 — 38 — — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mercredi 24 juillet 1872, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur; rue de la Petite-Douve, n° 6, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Sept bonnes couettes, traversins et oreillers en plume d'oie, édrédons, couvertures, rideaux, draps, 140 chemises d'homme et de femme, effets, lits, armoires, buffets, chaises, tables, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.)
Ecrire (franco) à M. Mignol-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^{re}, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la P^{re} Briand, aux Herbiers (Vendée).

BENZINE J. GARDOT
LE FLACON 1^{er} 25 c. 2^e 50
Aléger les couleurs.
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans danger.
Ecrire à M. J. Gardot, 10, rue de la Petite-Douve, Saumur.

A VENDRE

D'OCCASION.

UN BUREAU NEUF avec tiroir, pour travailler debout. S'adresser à M. HUBLOT, menuisier, rue de la Tonnelle.

M^{lle} ESTIENVROT, Grand'Rue, n° 15, à Saumur, se charge de réparer toutes espèces de tapisseries, les antiques et les modernes. (579)

A CÉDER

DE SUITE.

UN FONDS D'ÉPICERIE

Bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

A VENDRE

UNE CALÈCHE

AVEC SES ÉQUIPAGES.

Prix : 800 francs.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER un

corps de bibliothèque.

S'adresser au bureau du journal.

EMPRUNT NATIONAL DE TROIS MILLIARDS

ARBITRAGES PROPOSÉS AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS

VENDRE :				SOUSCRIRE :			
15 fr. 3 0/0	à environ 54 fr.	soit 270 fr.	15 f. Empt libéré à 82 f. envir.	= 246 f.	avec commission 252 f.	bénéf. 18 f.	
1 Oblig. Est	rapporçant 45	à environ 275	15 » » 82	= 246	»	252	» 22
1 » Lyon	» 15	» 280	15 » » 82	= 246	»	252	» 28
1 » Midi	» 15	» 277	15 » » 82	= 246	»	252	» 25
1 » Nord	» 15	» 290	15 » » 82	= 246	»	252	» 38
1 » Orléans	» 15	» 285	15 » » 83	= 246	»	252	» 33
1 » Ouest	» 15	» 275	15 » » 82	= 246	»	252	» 23

Même opération pour les Obligations d'Emprunts de Villes, Crédit Foncier et autres.

Le Comptoir de Change et de Fonds publics — rue Turbigo, 5, à Paris — (Société A. BERSEVILLE ET C^{ie}, suivant acte déposé chez M^e Schœlcher, notaire, le 4^{er} avril 1869) se charge d'effectuer les ventes au cours de la Bourse (courtage officiel), et garantit l'intégralité des Rentes demandées moyennant une commission de 2 fr. par chaque 5 fr. de Rente. — Renseignements détaillés par correspondance. (376)

BAINS DE MER
DE
PORNIGET.
A LOUER
MAISON GARNIE
Sur la plage.
S'adresser au bureau du journal.

DEUX TIRAGES 5000 LOTS 31 AOUT 31 OCTOB
OBJETS d'Art, d'Ameublement, de Luxe, de Fantaisie, de Toilette, etc.
TITRES DE FONDS PUBLICS : Obligations de la Ville de Paris, Actions diverses, etc.
Tous ces dons offerts à la LOTERIE NATIONALE en faveur des blessés et de leurs familles.
EXPOSITION — 10, BOULEVARD DES CAPUCINES, 10, — A PARIS
Loterie autorisée par le Gouvernement. Chaque billet concourt aux 2 Tirages. **le billet 50 Centimes** Les Listes des Numéros gagnants seront envoyées aux Souscripteurs.
NOTA. — Pour recevoir FRANCO, par retour du courrier, le nombre de billets que l'on désire, en adresser le montant en MANDAT-POSTE ou autre valeur à l'Administrateur de la LOTERIE NATIONALE, au Nouvel Opéra, rue Gluck, PARIS.